

Déclaration du nombre total d'actions et de droits de vote

L 233-8, II du Code de commerce et L 223-16 du Règlement G^{al} de l'AMF

La Société TECHNILINE informe ses actionnaires qu'au **31 mars 2011** :

- le nombre total d'actions composant le capital social ressort à 5.963.413,
- le nombre de droits de vote théoriques ressort à 8.763.790,
- et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblée ressort à 8.664.548.

Lors de la précédente déclaration (Assemblée Générale du 8 juin 2010) :

- le nombre total d'actions était égal à 5.963.413,
- et le nombre total de droits de vote théorique était égal à 8.765.108.

La variation du nombre de droits de vote a pour origine la variation du nombre d'actions au nominatif ayant droit de vote double.

Il est rappelé que :

- le nombre de **droits de vote théoriques ou bruts** correspond à la totalité de droits de vote attachés aux actions composant le capital social,
- les nombre de **droits de vote dits exerçables ou nets** correspondant au nombre de droits de vote théoriques retraité des droits de vote suspendus (actions privées de droit de vote).

Rappel aux Actionnaires :

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, est tenue, à compter du franchissement à la hausse ou à la baisse, du seuil de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25%, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou de 95 % du capital ou des droits de vote, d'informer l'émetteur dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de seuil (art. L 233-7-1 du Code de commerce).

Il est précisé en outre que les statuts de la Société ne contiennent aucune clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux ou réglementaires.

■

CONTACTS CHEZ TECHNILINE :

TECHNILINE 01 40 10 55 55
Nicolas Martineau *n. martineau@technicinephot.com*

TECHNILINE S.A.
135, rue du Fossé Blanc
92622 GENNEVILLIERS CEDEX
Tél. : 01 40 10 55 55
Fax : 01 40 10 17 27
www.technicinephot.fr

450 657 234 RCS NANTERRE